

La CEPE vit en tant que communion ecclésiale en Europe et s'efforce d'approfondir celle-ci. Elle réalise l'unité dans la diversité réconciliée, contribuant ainsi à l'entente œcuménique et à la vie commune en Europe. La CEPE est un moyen par lequel les Eglises permettent au protestantisme de s'exprimer d'une voix commune vers l'intérieur et l'extérieur.

(Concorde de Leuenberg 29)

La communion ecclésiale au sens de la présente Concorde signifie que les Eglises de traditions confessionnelles différentes, se fondant sur l'accord auquel elles sont parvenues dans la compréhension de l'Évangile, se déclarent mutuellement en communion quant à la prédication et l'administration des sacrements et s'efforcent de parvenir à la plus grande unité possible dans le témoignage et le service envers le monde.

Les buts et les projets concrets exposés ici ont été définis par le Conseil de la Communauté d'Eglises Protestantes en Europe sur la base des décisions de l'Assemblée Générale à Bale. Cette brochure présente la direction stratégique prise par la CEPE et donne une vision d'ensemble de son travail d'ici la prochaine Assemblée Générale en 2024. Les objectifs et les mesures font suite aux processus de travail antérieurs et reposent sur l'expérience vécue lors de la réalisation de la communion ecclésiale telle que fondée sur la Concorde de Leuenberg.



Avec l'adoption de la Concorde de Leuenberg en 1973 les Eglises protestantes en Europe ont surmonté une division séculaire. Elles se reconnaissent les unes les autres comme Eglises, célèbrent en commun la Sainte-Cène, travaillent ensemble sur des questions théologiques et éthiques et s'engagent à agir de manière commune partout où c'est possible. Depuis lors, la communion ecclésiale est réalisée en tant qu'unité dans la diversité réconciliée et voudrait servir de modèle pour la coexistence œcuménique et pour l'être-ensemble dans la société. Nous sommes convaincus d'apporter ainsi une contribution à la communion visible et croissante des Eglises protestantes en Europe et à l'accomplissement de leur commune responsabilité pour l'unité de l'Eglise et pour l'Europe.

John Bradbury

Miriam Rose

John Bradbury

Miriam Rose

Présidium de la CEPE



Gemeinschaft Evangelischer Kirchen in Europa (GEKE)
 Communion of Protestant Churches in Europe (CPCE)
 Communauté d'Eglises Protestantes en Europe (CEPE)

Severin-Schreiber-Gasse 3 | 1180 Vienne | Autriche



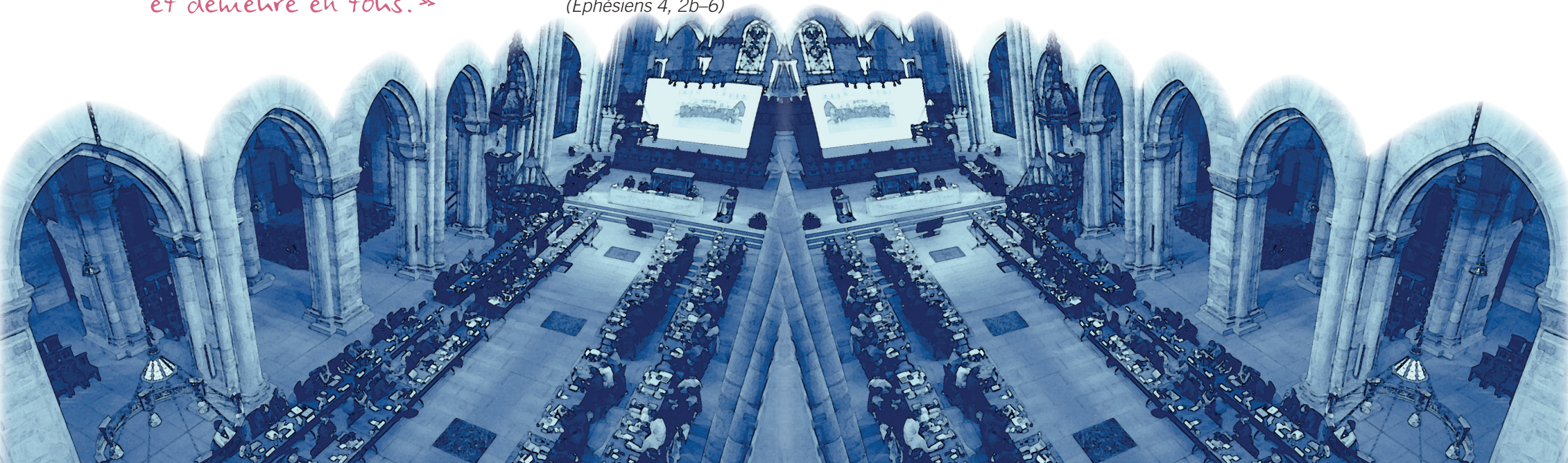
Gemeinschaft Evangelischer Kirchen in Europa (GEKE)
 Communion of Protestant Churches in Europe (CPCE)
 Communauté d'Eglises Protestantes en Europe (CEPE)

« Supportez-vous les uns les autres dans l'amour ; appliquez-vous à garder l'unité de l'esprit par le lien de la paix. Il y a un seul corps et un seul Esprit, de même que votre vocation vous a appelés à une seule espérance ; un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême ; un seul Dieu et Père de tous, qui règne sur tous, agit par tous, et demeure en tous. »

(Ephésiens 4, 2b-6)

Objectifs 2020–2024

Etre Eglise ensemble





Etre Eglise ensemble

Objectif 1 : Les Eglises protestantes approfondissent leur communion ecclésiale.

« La communion ecclésiale se réalise dans la vie des Eglises et des paroisses. Dans la foi et la force unifiante du Saint-Esprit, elles s'acquittent de leur témoignage et leur service en commun et s'efforcent d'affermir et d'approfondir la communion réalisée. »
(Concorde de Leuenberg 35)

Mesure 1 La CEPE approfondit les relations entre ses Eglises dans leurs régions et en Europe.

La communion ecclésiale rend possible l'échange entre Eglises aux niveaux local et régional. La CEPE encourage les Eglises membres à adhérer chacune à un groupe régional. Les directions des Groupes régionaux se concertent régulièrement.

Le Conseil de la CEPE promeut l'approfondissement de la communion ecclésiale entre les Assemblées Générales. Les articulations confessionnelles et régionales de la CEPE sont prises en compte de manière appropriée au sein du Conseil.

Mesure 2 La CEPE clarifie les droits et les devoirs des Eglises membres au sein de la communion ecclésiale.

La CEPE clarifie les conséquences, pour l'être-ensemble dans la communion ecclésiale, qui résultent de la Concorde de Leuenberg et des entretiens doctrinaux menés jusqu'ici. Elle fait des propositions pour leur mise en œuvre dans les Eglises membres.

La CEPE veille par ses règlements à ce que les Eglises membres puissent être activement présentes dans le travail de la CEPE. Elle fait en sorte que les Eglises membres soutiennent le travail de la CEPE aux plans du personnel et des finances. La CEPE observe comment les Eglises membres réceptionnent les résultats du travail de la CEPE et les soutient dans la réception.

Mesure 3 La CEPE conduit des consultations sur la vie culturelle et publie des aides liturgiques pour des occasions particulières.

Les Consultations sur la vie culturelle font des propositions sur la manière dont la communion ecclésiale devient visible dans le cadre du culte. La reconnaissance mutuelle des ministères est mise en valeur par l'incorporation d'une référence à la CEPE dans les formulaires liturgiques de consécration (d'ordination) des Eglises membres. La CEPE manifeste sa responsabilité envers l'Europe également par des cultes célébrés pour des occasions particulières telles que des journées commémoratives, des événements politiques européens ou des catastrophes.

Mesure 4 La CEPE promeut l'échange en matière de formation entre les Eglises membres.

La CEPE entend créer une plus-value pour tous par la coopération dans le secteur de la formation. Elle organise des offres de formation pastorale continue ouvertes à toutes les Eglises membres. La CEPE soutient l'échange entre Eglises membres en matière de formation, notamment en ce qui concerne l'instruction religieuse dans les écoles européennes. La CEPE est conseillée dans ce domaine par le Comité consultatif « Formation ».

Mesure 5 La CEPE fait participer des jeunes personnes à ses processus de travail.

La CEPE convoque un Groupe de référence de jeunes théologiens, qui par des conférences régulières accompagne les processus d'étude de la CEPE. Il coopère avec le Centre Melanone à Rome et avec le Centre de théologie protestante – Est (ZETO) à Sibiu en Roumanie, pour promouvoir des études théologiques protestantes en contexte catholique et orthodoxe.

Mesure 6 La CEPE met en réseau des personnes participant activement aux processus de transformation dans les Eglises membres.

La CEPE invite à une rencontre de mise en réseau de femmes qui prennent en charge une fonction ecclésiale de direction. Les rencontres entre synodaux au niveau européen sont poursuivies. La CEPE accompagne des processus de renouvellement ecclésial qui s'intéressent à de nouvelles formes d'Eglise (par ex. Mixed Economy of Church), et elle mène des réflexions ecclésiologiques à leur sujet.

Objectif 2 : Les Eglises protestantes promeuvent l'unité de l'Eglise.

« En déclarant et en réalisant entre elles la communion ecclésiale, les Eglises participantes sont mues par l'impératif de servir la communion œcuménique de toutes les Eglises chrétiennes. »
(Concorde de Leuenberg 46)

Mesure 1 La CEPE approfondit la communion ecclésiale par un travail théologique.

La CEPE conduit des entretiens doctrinaux, des processus d'étude et des consultations théologiques, par exemple sur le thème « Le discours chrétien sur Dieu ». Les thèmes des entretiens doctrinaux et des processus d'étude sont décidés par l'Assemblée générale. Celle-ci adopte les résultats des entretiens doctrinaux et les recommande aux Eglises membres pour réception.

Mesure 2 La CEPE recherche la communion ecclésiale avec d'autres Eglises.

La CEPE vit le modèle d'une communion ecclésiale ouverte sur d'autres Eglises qui partagent une commune compréhension de l'Evangile. C'est pourquoi la CEPE poursuit ses dialogues avec différentes Eglises protestantes, notamment en Europe du Nord, et également avec des Eglises issues de la migration vers l'Europe. Les entretiens de prise de contact sont menés par le Comité consultatif « Migration et communion ecclésiale ».

Mesure 3 La CEPE intensifie l'échange avec la Fellowship of Middle-East Evangelical Churches.

La CEPE cultive les relations qu'elle entretient, dans d'autres régions du monde, avec des communions ecclésiales qui ont une compréhension comparable de l'unité. Elle cultive l'échange dans le but d'un apprentissage basé sur la réciprocité par ex. par des invitations mutuelles à des processus d'étude, et elle soutient les autres communions dans leur témoignage et leur service dans le monde. La CEPE promeut des projets ecclésiaux d'entraide dans la région de la FMEEC.

Mesure 4 La CEPE fait valoir son modèle d'unité dans des dialogues œcuméniques.

La CEPE prend parti pour une unité dans la diversité réconciliée. Dans ses relations œcuméniques, elle fait valoir ce modèle d'unité, ainsi que plus de 45 ans d'expérience d'un vécu de communion ecclésiale. De même les résultats des entretiens doctrinaux de la CEPE servent de base théologique pour ses dialogues œcuméniques.

Mesure 5 La CEPE mène un dialogue formel avec l'Eglise catholique romaine.

La CEPE poursuit des entretiens œcuméniques existants (par exemple avec des Eglises baptistes). Elle examine la possibilité de nouveaux dialogues en se basant sur les recommandations de son Comité consultatif pour les questions œcuméniques. Avec le Conseil Pontifical pour la Promotion de l'Unité des Chrétiens elle mène un dialogue sur la compréhension de l'Eglise et de la communion ecclésiale.

Mesure 6 La CEPE poursuit le dialogue avec les Eglises anglicanes en Europe.

Ce faisant, le but que vise la CEPE est de conclure entre les Eglises anglicanes en Europe et la CEPE un accord incluant la communion déjà atteinte en matière de Parole et de sacrement entre certaines Eglises de la CEPE et des Eglises anglicanes, et l'étendant à toute l'Europe.

Objectif 3 : Les Eglises protestantes servent la société.

« La prédication des Eglises gagne en crédibilité dans le monde quand elles rendent à l'Evangile un témoignage unanime. L'Evangile libère et lie les Eglises pour un service commun. Exercé dans l'amour, ce service concerne l'homme dans sa détresse et vise à éliminer les causes de cette détresse. La recherche de la justice et de la paix dans le monde exige de plus en plus que les Eglises assument une responsabilité commune. »
(Concorde de Leuenberg 36)

Mesure 1 La CEPE soutient ses Eglises membres dans le positionnement public relatif aux évolutions de la société.

La CEPE mène des consultations et des processus d'étude permettant aux Eglises membres d'élaborer leur vision commune des évolutions sociétales dans le contexte européen. De la sorte, la CEPE aide les Eglises membres à faire entendre la voix protestante dans le contexte spécifique qui est le leur.

Mesure 2 La CEPE prend le parti d'une Europe consciente de sa responsabilité dans un monde globalisé.

La CEPE élabore des prises de position et des aides à l'orientation relatives aux questions d'éthique sociale et de politique européenne destinées à un large public. Le Comité consultatif pour les questions d'éthique conseille la CEPE dans l'identification et l'analyse de ces thèmes. Un texte d'orientation sur le thème « Sexualité et genres » est en cours d'élaboration.

Mesure 3 La CEPE représente des positions protestantes auprès des institutions européennes.

La CEPE permet à la voix protestante de s'exprimer d'un commun accord en Europe et développe des voies de concertation avec les Eglises membres. Elle cultive le contact avec des institutions européennes. Pour ce faire elle collabore avec des organisations œcuméniques partenaires. Auprès des institutions européennes, elle articule d'une manière appropriée des positions protestantes communes, en s'assurant les ressources nécessaires à cela.

Mesure 4 Dans ses régions la CEPE promeut la collaboration des Eglises à la cohésion en Europe.

La CEPE clarifie dans ses Groupes régionaux quelle contribution les Eglises apportent à la cohésion sociale et culturelle dans leur région et en Europe. Elle renforce l'idée que les Eglises tiennent ensemble, par-dessus des différences politiques, dans leurs sociétés. Les Groupes régionaux traitent le thème « La démocratie » dans leurs contextes respectifs. Les résultats des Groupes régionaux alimentent le travail commun de la CEPE.

Mesure 5 La CEPE met en évidence l'apport sociétal des Eglises dans l'espace rural.

La CEPE fait connaître sa « Théologie de la diaspora » et encourage les Eglises membres à s'en inspirer pour leur présence dans la société. La CEPE examine au cours d'un processus d'étude l'apport de l'Eglise dans l'espace rural. Elle soutient les Eglises membres qui développent des concepts assurant une vie ecclésiale dans l'espace rural et améliorant la qualité de vie à la campagne.

Mesure 6 La CEPE soutient des projets d'entraide de ses Eglises membres.

L'entraide inter-ecclésiastique est une préoccupation de la CEPE. La CEPE soutient, à titre d'exemples, des projets ecclésiastico-diaconaux en Europe, qui sont en rapport avec son travail de fond. Dans ce cadre elle met durant trois ans un accent particulier sur des projets ecclésiaux d'entraide pour ce que l'on appelle les euro-orphelins. Elle réunit les moyens financiers nécessaires et mandate la Fondation Gustav-Adolf (Gustav-Adolf-Werk) pour la mise en œuvre.